

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2022 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoints,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents excusés :

M. BORN Franck qui donne procuration à Mme MANUEL Muriel,
M. DAGALLIER Frédéric

Mme Nathalie RIGHETTI, a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Refuse, pour l'instant, de signer la convention de maîtrise d'œuvre proposée par l'ONF pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière de Chamoise et de la Combe de Vau, car il y a une erreur sur l'acte d'engagement, et le prix semble trop élevé.

Monsieur Le Maire et M. GUINARD sont chargés de contacter l'ONF pour en discuter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

Chapitre	Article	Désignation	DM n°2
65	65888	Dépense de fonctionnement	- 10.00 €
66	66111	Dépense de fonctionnement	+ 10.00 €
23	2313 Opération 196	Dépense d'investissement	- 25 000.00 €
23	2313 Opération 193	Dépense d'investissement	+ 25 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 50,00 € à MFR de Coublevie.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- La fromagerie de la Combe du Val va délocaliser sa fabrication sur la commune de Maillat, faute de solution sur Saint Martin du Fresne. Elle souhaite donc utiliser les locaux disponibles pour l'installation d'autres commerces.
- Le plan de sauvegarde communal est consultable en mairie, les élus peuvent en prendre connaissance.
- Le projet d'aménagement stratégique du SCOT est en cours.
- La révision du PLUIH est en cours et devrait se terminer fin 2025.
- La nouvelle chaudière de l'église est installée et fonctionne.
- Suite à l'achat du bâtiment 29-31-33 Grande, une étude est en cours pour savoir si on réhabilite le bâtiment ou s'il vaut mieux le détruire et monter un nouveau projet.

Séance levée à 21h10



Le Maire,
M. Dominique TURC